

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau 106 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tél : 03 83 86 22 05/03 83 86 23 86 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>CANDIDATS AU BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE</p> <p>SESSION 2019</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 30 janvier 2019 au mercredi 13 mars 2019	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>- le Brevet d'Initiation Aéronautique est ouvert à toutes et tous sans limite d'âge. Les savoirs requis en mathématiques et physique sont néanmoins du niveau de troisième</p> <p>- les candidats sous statut scolaire doivent s'inscrire à l'examen dans l'académie dans laquelle se situe l'établissement où ils suivent la formation.</p> <p>- les autres candidats se présentent dans l'académie dans laquelle se situe leur résidence</p>	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p>Les inscriptions pour la session 2019 se font à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</p> 	
ÉDITION ET VÉRIFICATION DES CONFIRMATIONS	<p>Les confirmations d'inscription devront être éditées et signées par chaque élève et le représentant légal pour le candidat mineur après avoir contrôlé les informations d'état civil. Ces informations devront être exactes pour l'édition des diplômes.</p> <p>Toute modification à apporter sur les confirmations doit être indiquée en rouge de façon très lisible.</p>	
RETOUR DES DOSSIERS	<p>Les dossiers devront être retournés au plus tard le 20 mars 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les candidats scolarisés : à leur établissement - pour les candidats individuels : au service de la DEC2-Bureau 106 (cf. adresse <i>supra</i>) <p>Contrairement aux sessions précédentes, les confirmations d'inscription devront être conservées au sein de l'établissement. Elles sont toutefois susceptibles d'être demandées à tout moment par le service de la DEC du rectorat. Les modifications éventuelles seront à communiquer par mail (ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr)</p>	
PIECE JUSTIFICATIVE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER	<p>Une copie de pièce d'identité pour justification de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ou • photocopie du livret de famille ou • photocopie du passeport en cours de validité 	
EPREUVES		
CALENDRIER	<p>Les épreuves se dérouleront le mercredi 29 mai 2019 à 14h00.</p> <p>Le lieu des épreuves sera indiqué sur la convocation envoyée au plus tard quinze jours avant le début des épreuves.</p>	
MODALITES	<p>Le Brevet d'Initiation Aéronautique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve obligatoire écrite d'une durée totale de 2h30 sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples) comprenant 20 questions sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Aérodynamique et mécanique du vol • Connaissance des aéronefs • Météorologie • Navigation, sécurité des vols • Histoire de l'aéronautique et de l'espace - une épreuve facultative d'anglais d'une durée de 0h30. Seuls les points excédant 10/20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire. 	

Les candidats trouveront des informations pratiques relatives au Brevet d'Initiation Aéronautique sur le site du Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (C.I.R.A.S.) à l'adresse suivante :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ciras>

